



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/423
7 février 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Douzième session
Accra (Ghana)
20-25 avril 2008

Préparatifs de la Conférence

**RÉSULTATS DE LA RÉUNION-DÉBAT DE HAUT NIVEAU ORGANISÉE
PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR L'ÉCONOMIE ET LES
INDUSTRIES DE LA CRÉATION AU SERVICE
DU DÉVELOPPEMENT**

Genève, 14 et 15 janvier 2008

Note préparée par le secrétariat de la CNUCED

Résumé

La réunion-débat de haut niveau organisée par le Secrétaire général sur l'économie et les industries de la création au service du développement a eu lieu à Genève les 14 et 15 janvier 2008, dans le cadre des préparatifs de la douzième session de la CNUCED. Elle a réuni 141 participants de 49 pays, 11 organisations internationales, 5 institutions des Nations Unies, 3 institutions spécialisées et 9 organisations non gouvernementales. Y ont également pris part des hauts fonctionnaires, en tête desquels le Ministre d'État ghanéen de la culture et le Vice-Ministre bulgare de la culture, des responsables politiques, des experts d'organisations internationales, des professionnels issus des milieux de la culture et de la création et des représentants des universités et de la société civile, tant des pays développés que des pays en développement. La présidence était assurée par la Vice-Présidente du Conseil du commerce et du développement, M^{me} Mabel Gomez Oliver, Représentante permanente adjointe du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève.

Synthèse de la Présidente

1. Le débat a porté essentiellement sur les questions présentées dans la note d'information TD(XII)/BP/4. Les objectifs de la session étaient les suivants: a) fournir un point de départ au débat intergouvernemental sur les industries de la création et sur l'économie naissante dans ce domaine; b) passer en revue les travaux entrepris par le secrétariat de la CNUCED pour s'acquitter de son mandat sur ce sujet novateur, réaffirmer son rôle et mettre en évidence les domaines dans lesquels des activités sont envisageables; et c) faire le point des progrès réalisés dans le cadre des programmes d'analyse et de politique générale axés sur l'économie de la création.
2. Il a été reconnu que la onzième session de la Conférence avait introduit pour la première fois le sujet des industries de la création dans les programmes internationaux consacrés à l'économie et au développement. Depuis, conformément à son mandat, la CNUCED jouait un rôle essentiel dans la sensibilisation des gouvernements aux possibilités qu'offrait l'économie de la création pour stimuler le progrès dans le domaine du commerce et du développement, promouvoir les initiatives stratégiques et renforcer la coopération avec les pays, les institutions et la communauté internationale en général.
3. Les participants à la réunion-débat ont examiné les stratégies des pouvoirs publics, les processus multilatéraux, les expériences nationales, les outils d'évaluation et les domaines de la coopération internationale pour le renforcement des capacités de création des pays en développement. Les débats ont porté principalement sur six thèmes: a) les options novatrices d'une action interministérielle concertée; b) la promotion des avantages commerciaux des biens et services de création; c) le rôle des droits de propriété intellectuelle et des technologies de l'information et de la communication; d) l'encouragement des politiques culturelles dans le respect de la diversité des cultures; e) le renforcement des capacités de création et la formation de synergies au service de la coopération internationale; et f) le recueil de statistiques commerciales et d'indicateurs économiques concernant les industries de la création.
4. Il a été noté que, compte tenu de son aspect multidisciplinaire lorsqu'elle mettait en rapport l'économie, la culture et la technologie, l'économie de la création appelait des réponses stratégiques innovantes s'étendant à plusieurs domaines et faisant intervenir les ministères de la culture, du commerce, des affaires étrangères, de la technologie, du travail, du tourisme et de l'éducation. Il fallait que les politiques des pouvoirs publics, pour être efficaces et permettre d'exploiter le potentiel de l'économie de la création en matière de croissance socioéconomique et d'emploi, soient mises en place d'une manière cohérente et intégrée. La participation des ministres de la culture à l'orientation de l'action gouvernementale future dans le domaine de l'économie de la création n'était pas dénuée d'intérêt. Les industries de la création étant liées à l'économie globale, que ce soit à grande ou à petite échelle, des mécanismes institutionnels étaient nécessaires, en particulier pour faire face aux nombreux problèmes liés aux capacités d'approvisionnement, aux contraintes financières et au renforcement des capacités, ainsi que pour renforcer les politiques budgétaires, le droit de la concurrence et les régimes de propriété intellectuelle. Les politiques des pouvoirs publics jouaient un rôle essentiel dans l'optimisation de la connexion que la création établissait entre l'investissement, la technologie, l'entrepreneuriat et le commerce et dans le renforcement des capacités de création au service du développement global.

5. Il a été souligné que les industries de la création comptaient parmi les secteurs les plus dynamiques du commerce mondial. Les exportations de biens et services de création avaient représenté 445,2 milliards de dollars en 2005, enregistrant une croissance annuelle de 8,7 % de 2000 à 2005. Ces industries étaient une puissante source de revenus, de création d'emplois et de recettes d'exportation pour les pays les plus avancés et pouvaient constituer une option stratégique réaliste pour diversifier l'économie des pays en développement, y compris les moins avancés d'entre eux, en offrant à ces pays de nouveaux moyens de s'introduire dans des secteurs à valeur ajoutée et à forte croissance. Cependant, des obstacles empêchaient les pays en développement de bénéficier du dynamisme des biens et services de création sur les marchés mondiaux. La formulation des politiques commerciales aux niveaux multilatéral et régional était complexe et les flexibilités avaient de l'importance. Les négociations en cours dans le cadre du Cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce – s'agissant en particulier de l'Accord général sur le commerce des services et de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce – n'étaient pas sans conséquences pour les industries de la création, en particulier pour les services audiovisuels. Il semblait nécessaire de renforcer les stratégies de marché et d'élargir les possibilités commerciales de promotion à l'exportation, sur les marchés mondiaux, des biens et services de création en provenance des pays en développement. La CNUCED a encouragé les pays en développement à diversifier leur gamme de biens et services de création exportables, en améliorant la qualité et la compétitivité internationale. Des efforts ont paru indispensables pour concilier les objectifs culturels avec les politiques commerciales internationales.

6. Le rôle des droits de propriété intellectuelle a été largement reconnu. Il a semblé nécessaire de combler les lacunes actuelles dans le régime des droits de propriété intellectuelle et de faire des choix pour régler les questions liées aux expressions culturelles traditionnelles et au domaine public. La mise en œuvre du Plan d'action pour le développement de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) pourrait placer les pays en développement à la tête de nouvelles initiatives concernant les industries de la création, en particulier les industries de ces pays. L'OMPI devrait œuvrer à la protection des créations locales, l'objectif étant d'établir un équilibre entre la protection des droits et l'intérêt public. Une coopération entre l'OMPI et la CNUCED a été envisagée dans ce domaine.

7. La technologie et les nouveaux outils d'information et de communication avaient transformé radicalement la production et la diffusion du contenu de la création, désormais numérisé. Les nouveaux modèles commerciaux se traduisaient par de nouveaux rôles pour les créateurs, de nouvelles formes de contenu, une interactivité et une réduction des obstacles douaniers. Cependant, on ne mesurait pas encore précisément toutes leurs conséquences pour les industries de la création. Des problèmes de conceptualisation et de mesure se posaient et il fallait mettre à profit la convergence et les nouveaux modèles de commerce électronique. Les possibilités de partage des meilleures pratiques entre pays développés et pays en développement étaient un domaine à étudier plus à fond.

8. L'engagement de la communauté internationale à mettre en œuvre la Convention sur la diversité culturelle de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui visait à préserver la diversité de l'offre culturelle et à promouvoir la pluralité, confirmait le rôle joué par les industries de la création en tant que source d'autonomisation économique et culturelle. Le traitement préférentiel accordé aux pays en développement et la

coopération internationale étaient d'importants outils dont la communauté internationale devait soutenir l'utilisation au profit des pays en développement.

9. De nombreux pays en développement ne tiraient pas pleinement parti de leur industrie de la création pour répondre à leurs besoins de développement, en raison à la fois d'une faiblesse de leur politique intérieure et d'obstacles de dimension mondiale. Sur le plan national, il fallait que les politiques renforcent les capacités de création et tiennent compte des contraintes liées à la taille des petites entreprises et microentreprises de création, en particulier le manque de compétences financières et commerciales. Il n'y avait pas d'approche universelle; il appartenait à chaque pays, selon ses spécificités culturelles et économiques, de déterminer quelles étaient les industries de la création présentant les meilleurs avantages concurrentiels sur les marchés mondiaux. Les groupements de création et le renforcement des capacités étaient des outils efficaces. La coopération internationale pouvait jouer un rôle positif en aidant les pays en développement à renforcer leurs capacités de création.

10. L'évaluation de l'incidence économique des industries de la création achoppait sur un obstacle majeur, à savoir le manque de statistiques et d'indicateurs socioéconomiques fiables et comparables à l'échelle de la planète. L'absence de définitions précises et consensuelles et les limitations des méthodes et des codes statistiques actuels constituaient les problèmes principaux. En outre, les classifications douanières ne rendaient pas bien compte du volume croissant du commerce électronique des produits de la création. L'impossibilité de tenir compte des flux de données pour la protection du droit d'auteur représentait une lacune supplémentaire. Quoi qu'il en soit, la CNUCED a fait une première tentative pour présenter ses données préliminaires sur le commerce des biens et services de création, dressant ainsi un tableau mondial en vue d'analyser les flux commerciaux et les tendances du marché. La base de données mondiale sur les industries de la création avait été élaborée à partir des données officielles disponibles communiquées à l'Organisation des Nations Unies, dans l'intention de donner une première représentation de la croissance dynamique des biens et services de création sur les marchés mondiaux. Bien que le tableau soit incomplet en raison des différences entre les systèmes de recueil des données et du nombre limité de pays ayant communiqué des chiffres sur le commerce des services de création, il s'agissait d'une initiative importante vers la transparence des marchés. Cependant, pour combler les insuffisances conceptuelles et méthodologiques, des travaux d'experts supplémentaires étaient nécessaires. La CNUCED travaillait en collaboration avec le Centre du commerce international (CCI), l'UNESCO et d'autres institutions concernées. Il était indispensable d'améliorer la qualité et d'élargir le champ des statistiques relatives aux produits de la création. Un tel domaine exigeait des organisations internationales qu'elles poursuivent et renforcent leurs efforts de collaboration.

11. Les participants à la réunion-débat ont reconnu que la CNUCED devait poursuivre et intensifier ses travaux dans le domaine de l'économie et des industries de la création. Le représentant de l'Argentine, s'exprimant au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, a dit que les industries de la création étaient un exemple des nouvelles questions à aborder dans le contexte de la douzième session de la Conférence, afin d'enrichir les travaux de la CNUCED dans ce domaine. D'autres participants ont assuré la CNUCED de leur soutien pour un renforcement des synergies avec les institutions des Nations Unies – en particulier avec le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNESCO, l'OMPI et le CCI – ainsi qu'avec d'autres institutions à des fins d'analyse des politiques, de coopération technique et d'amélioration des statistiques concernant

l'économie de la création. Il a été jugé souhaitable que la CNUCED continue de s'acquitter de son mandat et d'aider les gouvernements pour ce qui a trait aux rapports entre l'économie de la création et le développement, conformément aux trois piliers de son action: a) la formation de consensus, par l'offre d'un cadre pour les débats entre gouvernements; b) l'analyse des politiques, par la mise en évidence des questions essentielles qui sous-tendent l'économie de la création et la dynamique des industries de la création sur les marchés mondiaux; c) la coopération technique, par l'aide fournie aux pays en développement pour renforcer leur économie de la création au profit du commerce et du développement.
